



Pension alimentaire pour enfant mineur indépendant

Par **nadege**, le **25/03/2010** à **10:59**

bonjour,

Mon fils de 16 ans est en apprentissage. Il vit seul dans un studio depuis peu. Son père me versait une pension alimentaire quand il vivait avec moi. Est-il dans l'obligation de lui verser maintenant directement cette pension qu'il n'a pas l'intention de me verser. Merci de m'éclairer sur les droits de mon fils ?

Par **Tisuisse**, le **25/03/2010** à **11:56**

Bonjour,

A ce titre, il doit impérativement saisir le juge aux affaires familiales qui tranchera. En l'absence de décision, le papa doit continuer à vous verser la pension alimentaire pour son fiston, à charge pour vous de la reverser à votre fils.

Attention : le JAF sera aussi en droit de vous demander de verser également une PA à votre fils puisque les apprentis ne touchent pas grand chose comme salaire.

Par **nadege**, le **25/03/2010** à **12:17**

merci beaucoup pour votre réponse je pensai également la même chose.